

2010



Préfet
d'Eure-et-Loir



Rapport d'activité des services de l'État

LE MOT DU PRÉFET D'EURE-ET-LOIR LIONEL BEFFRE

2010 aura été une année de réforme pour les services de l'Etat en Eure-et-Loir. La mise en œuvre de la RéATE, la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, a entraîné une refonte en profondeur de l'organisation selon deux grands axes :

- La constitution de deux grandes directions interministérielles : la Direction départementale des Territoires (DDT), et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) qui regroupent à elles deux près d'une dizaine d'anciennes directions départementales.
- L'organisation d'une complémentarité entre l'échelon départemental et l'échelon régional, avec la constitution d'unités territoriales des grandes directions régionales que sont la DIRRECTE, la DREAL et la DRAC, ainsi que de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ces réformes de grande ampleur ont profondément redéfini la manière de travailler des agents de l'Etat. L'objectif poursuivi est clair : améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat, la qualité et la pertinence des services publics, tout en participant à l'effort général de réduction de la dépense publique.

Parallèlement à ces importantes réformes, l'Etat a poursuivi son action au service des habitantes et des habitants de l'Eure-et-Loir.

2010 aura été une année charnière pour le tissu économique. Même si la situation économique a été marquée par plusieurs plans sociaux de grande ampleur, la mise en œuvre du plan de relance a contribué au retour de la croissance et au redressement d'entreprises durement touchées par la crise de 2008. Par conséquent, le taux de chômage a cessé d'augmenter, et a même amorcé une décline dans certains secteurs du département.

Dans le cadre de son autre grande mission de protection des populations, l'Etat a enregistré une série de succès dans différents domaines :

- En matière de lutte contre la délinquance, l'action des forces de police et de gendarmerie a permis de limiter à 0,39% la hausse des atteintes aux personnes et aux biens.
- La priorité donnée à la lutte contre la violence routière a porté ses fruits. L'installation de nouveaux radars et la multiplication des contrôles d'alcoolémie a eu un effet positif sur le comportement des automobilistes, la vitesse et l'alcool demeurant les deux principales causes d'accidents.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents de l'Etat qui, en mettant leur dévouement, leur disponibilité et leur dynamisme au service de l'ensemble des administrés, ont rendu ces résultats possibles.



Sécurité des populations
Page 2

Aménagement
du territoire
Page 9

Cohésion sociale
Page 14

Modernisation
des services de l'Etat
Page 18

Sigles
Page 21

L'État,

garant de la sécurité des euréliens

ASSURER L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ

LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Dans le domaine de la lutte contre la délinquance, le département enregistre en 2010 – tous crimes et délits confondus – une progression relative de 0,39 %.

Trois points sont à mettre en relief lors de l'analyse de ces résultats :

- le phénomène d'importation de la délinquance, qui s'explique par la proximité d'une partie du département avec l'Ile-de-France ;
- l'économie souterraine active dans l'agglomération de Dreux ;
- une différence de délinquance entre la zone de gendarmerie – faisant face à une augmentation de 13,9 % des cambriolages – et la zone de police – davantage concernée par une hausse significative des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Cette situation départementale doit être pondérée au regard de l'évolution positive de la population du département. Les arrondissements de Chartres et de Châteaudun ont vu leur population augmenter respectivement de 0,42 % et de 1 %, entre 2007 et 2008.

Le taux, pour 1 000 habitants, des atteintes aux biens pour les dix premiers mois de l'année est de 22,38 et demeure très inférieur au taux national (29,01), plaçant ainsi l'Eure-et-Loir au 44^e rang national.

LES PLANS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE MIS EN ŒUVRE DANS LE DÉPARTEMENT

Le plan anti-cambriolage

L'activité a été recentrée sur la surveillance générale à travers la sensibilisation des populations et de la diffusion de plaquettes. Les compagnies de gendarmerie ont mis en place des Groupes d'Enquête et de Lutte Anti-Cambriolages (GELAC) ayant notamment pour mission d'établir une cartographie des secteurs concernés et d'effectuer des rapprochements judiciaires en relation avec la Brigade Départementale de Recherche et d'Investigations Judiciaire (BDRIJ).

Ces premières mesures d'adaptation ont permis de recueillir des premiers résultats. Le taux d'élucidation marque une nette progression dans les résidences (16,61 % en 2010) et dans les locaux financiers, industriels et commerciaux (29,43 % en 2010).

La sécurisation des transports en commun

En Eure-et-Loir et conformément aux objectifs du Plan National, ainsi que des directives de la Zone de Défense et de sécurité, le Plan départemental de sécurisation des transports a été actualisé en juillet 2010.

Ce Plan départemental présente très précisément un diagnostic des risques, sur la base du retour d'expérience des acteurs évoqués, tout en détaillant les réponses appropriées retenues – tant en matière de prévention que de répression.

La lutte contre les trafics de stupéfiants

Les 30 opérations "coups de poings" menées par le Groupement Départemental de Gendarmerie en 2010 ont notamment permis la saisie, à Dreux, de 3.2 tonnes de résines de cannabis, d'une somme de 325 000 €, de huit véhicules ainsi que de 27 armes. Elles ont également entraîné



le démantèlement d'une filière internationale d'approvisionnement des teknavals en kétamine.

La Direction Départementale de la Sécurité Publique a quant à elle engagé onze opérations ciblées, avec la participation du Groupement d'Intervention Régional (GIR). Ces interventions ont permis d'importantes saisies de stupéfiants : 109 kg de résine de cannabis, 10 kg d'héroïne et 320 gr de cocaïne, mais également 12000 € d'argent liquide, ainsi que d'un véhicule et de trois armes de poing.

La lutte contre le trafic de stupéfiants passe également par la prévention et donne lieu à une mobilisation importante des forces de l'ordre. Les interventions de la brigade de prévention de la délinquance juvénile dans les établissements scolaires ont ainsi permis de sensibiliser 5 832 personnes, dont 4 433 mineurs, aux dangers liés aux drogues et toxicomanies.



Le plan pour la sécurité des personnes âgées

L'opération « tranquillité seniors » et la sensibilisation des personnes âgées aux bons « réflexes-sécurité » dans leur vie quotidienne, a été particulièrement appuyée en Eure-et-Loir pour répondre aux besoins de cette population potentiellement plus exposée au risque de cambriolage.

Accompagné des élus et des forces de l'ordre, le Préfet d'Eure-et-Loir a personnellement initié les rencontres dans les clubs de retraités, dans les quatre communes chefs-lieux d'arrondissement (Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou). Il est à noter que certaines mairies n'ont pas souhaité communiquer à la police ou à la gendarmerie les informations contenues dans le plan canicule, utiles à l'identification des personnes les plus fragiles.

La lutte contre les bandes violentes

Les nouvelles définitions de la circulaire du 20 septembre 2010 ont permis d'effectuer un nouveau recensement départemental pour prévenir les violences entre bandes. Quatre bandes ont été identifiées dans la circonscription de police de Chartres tandis que six groupes d'individus, se rapprochant des nouveaux critères, ont été recensés dans la circonscription de Dreux.

Le plan de lutte contre les violences scolaires

Les correspondants sécurité-école ont été installés, permettant ainsi que des diagnostics de sécurité soient effectués dans les établissements scolaires du département. Des opérations de sécurisation ont été conduites aux abords des écoles. Pour répondre aux besoins des élèves en grande difficulté, un Établissement de Réinsertion Scolaire (ERS) a été ouvert à Dreux, en 2010 et rencontre à ce jour tout le succès escompté.

LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

La police, la gendarmerie mais aussi le Procureur de la République, l'Inspection d'académie, les Douanes et les Services fiscaux travaillent de concert au sein de l'État-major départemental de sécurité (EMS) en vue d'apporter une réponse globale à la délinquance sous toutes ses formes. En 2010, l'EMS s'est réuni huit fois.

Parallèlement au niveau local, les CISPD et CLSPD ont été relancés. Par ailleurs, une réunion de police hebdomadaire est désormais organisée dans chacune des trois sous-préfectures.

La lutte contre les fraudes

Au cours de l'année 2010, les mesures destinées à coordonner la lutte contre les fraudes ont été mises en oeuvre, au plan local, avec deux réunions plénières et quatre réunions opérationnelles restreintes.

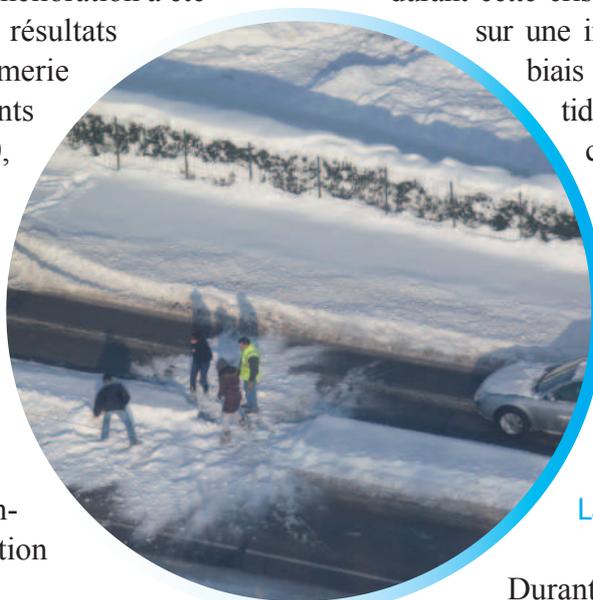
Le Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal (COLTI) et le Comité Local de Lutte contre les Fraudes (CLLF), co-présidés avec M. le Procureur de la République, ont été réunis le 4 mars 2010.

Le Comité Opérationnel Anti-Fraude (CODAF) a été installé le 6 juillet 2010. Les priorités nationales ont été présentées à cette occasion.

LA LUTTE CONTRE L'INSECURITÉ ROUTIÈRE

Dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière, le nombre d'accidents recule de 4,41 %, le nombre de blessés de 1,35 % et le nombre de tués de 15 %. Cette amélioration a été rendue possible grâce aux résultats enregistrés en zone gendarmerie : recul du nombre d'accidents de 15 % entre 2009 et 2010, du nombre de blessés de 13,90 % et du nombre de tués de 17 %.

Les actions de contrôle d'alcoolémie (+ 45,5 % sur les 12 mois de l'année) et de stupéfiants (+ 51 % sur les 12 mois de l'année) ont contribué à l'obtention de ces résultats.



LA SÉCURITÉ CIVILE

LES CRISES ET ÉVÉNEMENT MAJEURS

La crise du carburant

Du 5 octobre au 4 novembre 2010, le département d'Eure-et-Loir a été confronté à la gestion de la crise des carburants et au suivi des mouvements sociaux. Durant cette période, le SIDPC a activé une cellule de veille chargée de l'analyse de l'évolution des stocks de carburants dans les stations services du département. La communication a revêtu un caractère particulièrement important durant cette crise et a porté essentiellement sur une information des élus, par le biais d'un point de situation quotidien. La gestion de cette crise a permis d'anticiper au maximum les risques de pénurie de carburant dans le département et d'éviter la paralysie des services d'urgence (police, gendarmerie, SDIS, SAMU).

La circulation hivernale

Durant le mois de décembre 2010, l'Eure-et-Loir a connu des épisodes neigeux d'une rare intensité qui ont fortement impacté la circulation sur les réseaux routiers. La gestion de cette crise a nécessité l'activation de la cellule opérationnelle départementale durant plus de 20 jours.

Compte-tenu de l'importance du maillage routier départemental, l'organisation opérationnelle durant cette période visait à anticiper autant que possible les aléas météorologiques et à coordonner l'action des différents services compétents (DirNo, Conseil général, police, gendarmerie, SDIS, IA).

L'ensemble des mesures de restriction de circulation prises lors de cette période visaient à

donner, en permanence, une réponse proportionnée à la situation. Le principe de précaution ne pouvait en effet justifier, à lui seul, une atteinte à la liberté d'aller et venir et une limitation de l'activité économique.

LES EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE

Un exercice incendie au centre pénitentiaire de Châteaudun

L'exercice de coordination opérationnelle organisé au mois de mai 2010 au centre pénitentiaire de Châteaudun visait à tester, dans le cadre d'une alerte incendie, les capacités d'évacuation de l'établissement, ainsi qu'à évaluer la coordination entre SDIS, gendarmerie nationale et administration pénitentiaire. Les enseignements tirés de cet exercice ont permis de dégager un certain nombre d'axes de progrès, ainsi que de remettre à jour les procédures d'alerte et d'interventions au sein de l'établissement.

Un exercice « ordre public » au centre pénitentiaire de Châteaudun

Au mois de juin 2010, la simulation d'une manifestation hostile au sein d'un parloir, mettant en cause des détenus et des membres de leur famille a été réalisée au centre pénitentiaire. Cet exercice, qui n'avait encore jamais été organisé en Eure-et-Loir, visait à tester l'action des services de la gendarmerie et des équipes d'intervention de l'administration pénitentiaire (ERIS).

Un exercice « Seveso seuil haut » sur le site Legendre Delpierre à Auneau

Un exercice sur le site industriel de l'entreprise Legendre Delpierre s'est déroulé le 27 novembre 2010. L'objectif était de tester les relations et l'interface entre les services de secours et

l'exploitant et d'analyser les modalités de protection de la population à l'extérieur du site. À l'issue de cet exercice, nécessitant le déploiement de moyens « en réel », des axes de progrès ont pu être dégagés dans l'apprentissage des réflexes opérationnels, tant au niveau des services de secours que de la commune. Il a surtout permis de développer une culture de sécurité au sein de la population.

LE SUIVI DES AVIS RENDUS PAR LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

L'année 2010 a vu le renforcement de l'action du SIDPC dans le suivi des avis rendus par la commission départementale de sécurité.

La départementalisation des commissions de sécurité a permis de mettre en œuvre une politique de police des ERP rigoureuse, avec un suivi attentif et régulier des établissements qui posent des difficultés en termes de sécurité incendie. Elle permet d'appliquer une même doctrine à l'ensemble des ERP du département, en positionnant la commission de sécurité davantage sur la prévention que sur le contrôle administratif.

Ce mode de fonctionnement a donné, en 2010, de bons résultats. Ainsi, le nombre d'ERP sous avis défavorable est passé de 119, en début d'année, à 57 au 31/12/2010. Le taux de levée des avis défavorables, pour l'année 2010, est de 47,9 % (contre 34,2 %, en 2009).

Enfin, 22 ERP de 1^{ère} catégorie et 385 ERP de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e catégories, avec locaux à sommeil, ont fait l'objet d'une visite périodique en 2010 (soit un taux de respect du programme de visites périodiques des ERP soumis à obligation de contrôle de 100 %).



PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS, SANITAIRES ET INDUSTRIELS

Le rôle des délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé du Centre consiste à décider des mesures d'évaluation de santé publique et de protection des populations concernées qui pourraient s'avérer nécessaires.

SANTÉ/ENVIRONNEMENT

En matière d'eau potable et de documents d'urbanisme, la stratégie élaborée par l'État en 2008 a été mise en œuvre pour la prise en compte de la qualité de l'eau potable dans les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi, selon que la collectivité concernée dispose ou non d'eau potable et si le délai de retour à la normale est supérieur à 2 ans, le développement urbain est différé et la zone concernée fait l'objet d'un classement adapté.

La Prévention du risque légionelles

L'arrêté du 1^{er} février 2010 impose aux responsables des établissements recevant du public de mettre en œuvre une surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Cette surveillance comprend un suivi de la température de l'eau et la réalisation de campagnes d'analyses de légionelles pour les établissements susceptibles d'exposer le public à des points d'usage de l'eau émettant des aérosols (en particulier les douches).



Contrôle sanitaire des eaux :

- Eaux de boisson : réalisation intégrale du plan de contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine mis en œuvre au titre du code de la santé publique : 2 838 prélèvements (3 014 en intégrant les contrôles complémentaires consécutifs à des résultats non-conformes).

Les 496 analyses de pesticides et 2 852 mesures de nitrates ont permis de constater que la proportion de la population concernée par une eau non conforme à la réglementation continue à diminuer avec 7,9 % pour les pesticides et 7,5 % pour les nitrates.

La qualité bactériologique reste assez satisfaisante puisque sur un total de 2 603 analyses réalisées au point de mise en distribution et sur le réseau, 52 n'ont pas respecté les limites de qualité, impliquant un taux de conformité supérieur à 98 %.

- Eaux de loisirs : la qualité bactériologique des eaux de loisirs est satisfaisante, seuls 5 résultats sur les 427 analyses ont été non conformes.

VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le signalement de toutes les alertes sanitaires de la Région Centre est centralisé par la plateforme unique régionale de veille et d'urgence sanitaires de l'Agence Régionale de Santé.

Sont à signaler sans délai auprès de la plateforme :

- tout évènement sanitaire ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population, notamment :
 - la fréquence inhabituelle d'une pathologie ;
 - une pathologie atypique par ses signes ou sa gravité ;
 - un pic épidémique en dehors des pics saisonniers connus ;
 - une effraction d'un château d'eau ;
- la rupture d'alimentation en eau potable.
- toutes les maladies à déclaration obligatoire, conformément au dispositif réglementaire de signalement ;
- la survenue dans une collectivité de cas groupés d'une pathologie transmissible.

RISQUES INDUSTRIELS

Missions de l'inspection des installations classées

La mission de l'inspection des installations classées est, sous l'autorité du Préfet de département, de protéger l'environnement des impacts et des risques pouvant être générés par les activités industrielles. Elle fait mettre en œuvre par les entreprises les meilleures techniques disponibles sur le marché à des conditions économiquement acceptables, afin de prévenir les accidents, d'en limiter les conséquences potentielles, de réduire les pollutions ainsi que les nuisances (impact sur l'eau et sur l'air, impact sonore et vibratoire, gestion des déchets,...). Elle contribue à l'information du public.

Les actions suivantes ont été menées par l'inspection des installations classées en Eure-et-Loir :

Inspections sur les pratiques de gestion des eaux industrielles et pluviales, les modalités de stockage de produits chimiques et de gestion des déchets.

Des inspections thématiques ont été menées auprès des installations classées pour la protection de l'environnement, situées en amont des captages concernés. Les premiers constats mettent en évidence des non-conformités, notamment sur les dispositifs de traitement des eaux et leur entretien, les modalités de stockage et d'étiquetage des produits chimiques.

Les réseaux collectifs eaux usées et eaux pluviales des communes ne desservent pas toujours l'ensemble des zones industrielles. Des puits d'infiltrations ont été identifiés sur certains sites industriels, rendant vulnérable la qualité des eaux souterraines.

Les rapports d'inspection notifiés aux exploitants concernés demandent des actions correctives. Des arrêtés de prescriptions d'urgence, de mise en demeure et de consignation ont été pris à l'encontre de certains exploitants.

Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux souterraines sur les secteurs de Bonneval, Bréchamps / Nogent-le-Roi et Auneau

Des campagnes de prélèvements en hautes eaux et en basses eaux ont été réalisées par des bureaux d'études retenus suite à une consultation. Sur chacun des secteurs, un réseau de forages a été défini pour le prélèvement et le contrôle de la qualité des eaux souterraines en amont et en aval des sources potentielles de pollution.

Des réunions de restitution sont envisagées pour présenter les résultats obtenus et définir la poursuite de l'action.

Action de recherche et de réduction des substances dangereuses (RSDE) pour le milieu aquatique

La deuxième phase de la RSDE pour le milieu aquatique a été lancée. Elle se focalise sur les rejets des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) avec une campagne de 6 mesures mensuelles d'une durée de 24 h effectuées par des laboratoires agréés.

Cette action est accompagnée financièrement par les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne.

Au-delà des seules mesures ponctuelles, elle permet de pérenniser la surveillance de la qualité des eaux, avec une mesure prévue par trimestre.

Pour les substances prioritaires, des études envisageant la réduction voire la suppression des émissions devront être engagées par l'exploitant et un échéancier précis des mesures de réduction envisagées devra être établi : [le Plan national santé environnement adopté le 24 juin 2009 prévoit une réduction de 30 % des émissions dans l'eau de ces substances d'ici 2013.](#)

Élaboration des PPRT

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose la réalisation de plans de prévention des risques technologiques (PPRT), outils de maîtrise de l'urbanisation aux abords des installations classées SEVESO «seuil haut», afin de résoudre les situations difficiles héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.

Le département est concerné par quatre établissements SEVESO "Seuil haut" : les PPRT des établissements VOUZELAUD à Brou (stockage de poudres de chasse) et YARA France à Aunay-sous-Crécy (stockage d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium) ont été approuvés respectivement en mars 2010 et août 2010.

Les PPRT des établissements PRIMAGAZ à Coltainville (stockage de gaz inflammables liquéfiés) et LEGENDRE DELPIERRE à Auneau (stockage de produits phytosanitaires et industriels) ont été prescrits respectivement en février 2010 et novembre 2010.

SURVEILLER LES MALADIES ANIMALES ET LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Afin de maintenir un bon niveau de réactivité des équipes, il a été réalisé un exercice en situation sur le terrain. Celui-ci portait sur une suspicion de peste aviaire en élevage de volailles. Il a permis de tester la capacité des services à prendre les premières mesures administratives (appels, tenue du chrono, prise de l'arrêté préfectoral), mais surtout de réaliser sur place l'enquête épidémiologique et la procédure visant à aborder un bâtiment suspect (matérialisation d'un périmètre de sécurité, habillage, choix du matériel).

Les opérations menées fin 2010 au cours de l'Aïd El Kébir dans le cadre de la lutte contre les abattages clandestins (en partenariat actif avec les forces de l'ordre) ont été particulièrement fructueuses puisqu'elles se sont conclues :

- par la saisie de 24 ovins non identifiés en divagation ou lors de transports illégaux ;
- par la découverte en flagrant délit d'un abattage clandestin avec saisie de 6 ovins encore vivants. Des procès-verbaux ont été dressés à l'égard de 7 contrevenants et transmis au Parquet de Chartres.

Au cours de l'année 2010, les services de la DDCSPP ont été marqués par l'agression d'un enfant par un chien Malinois, à Lucé, agression qui a entraîné la mort de l'enfant. La chef de service et une technicienne spécialisée se sont immédiatement mobilisées, à la demande du Préfet, pour prendre en charge le dossier : suivi de l'animal et euthanasie à l'issue du délai de surveillance



L'État soutient un aménagement équilibré et durable des territoires euréliens

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE LA PLANIFICATION : LES DOCUMENTS D'URBANISME

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification supra-communal, a pour objet de définir une stratégie globale d'aménagement des territoires dans une perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il a pour vocation de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles (habitat, urbanisme, biodiversité, déplacement, économie, solidarités, tourisme,...). Il s'établit à l'échelle d'un bassin de vie afin d'appréhender tous les pans de l'aménagement du territoire.

Le périmètre du SCOT est d'un seul tenant et sans enclave. Il tient compte des périmètres des groupements de communes existants compétents en matière de SCOT, des pays, des plans de déplacements urbains, des schémas de développement commercial et des programmes locaux de l'habitat. Il ne comporte pas de carte de des-

tinuation générale des sols (contrairement aux anciens schémas directeurs), sauf pour l'identification d'espaces à protéger d'intérêt intercommunal (urbains, naturels ou agricoles) pour lesquels il peut être précis à la parcelle.

C'est un document supra-communal avec lequel l'ensemble des différents documents de planification, communaux ou intercommunaux (PLU, PLH, PDU) doivent être compatibles. Ce document engage les communes qui l'ont élaboré ensemble et sa pérennité est liée à celle de l'EPCI ayant sa charge.

Le département d'Eure-et-Loir comprend :

- deux SCOT approuvés. Il s'agit de celui de l'agglomération de Chartres (en 2006) et de celui de Dreux Agglomération (en 2008) ;
- un Schéma Directeur approuvé et en cours de révision (SCOT du Canton de Maintenon) ;
- un SCOT en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte d'Études des Pays Courvillois et de Combray.

PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) ET PLU INTERCOMMUNAUX

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui précise le droit des sols et permet d'exprimer le projet de la commune sur l'intégralité de son territoire hormis les parties couvertes par un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les PLU se distinguent des POS (Plan d'occupation des sols, document d'urbanisme issu de la Loi d'Orientations Foncière) dans la mesure où ils privilégient la prise en compte globale des enjeux territoriaux et vont au-delà de la simple approche réglementaire. Plus lisibles pour les citoyens, ils facilitent la concertation locale.

Le PLU permet aux élus de favoriser le renouvellement urbain et de maîtriser l'extension périphérique de leur commune en privilégiant le maintien des surfaces agricoles ou naturelles.



Il traduit le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune, défini à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement et peut donner lieu à une évaluation environnementale, dès lors que la nature et l'importance des travaux et aménagements qu'ils autorisent sont susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement. Il peut également exposer les actions et opérations envisagées en matière d'espaces publics, de transports, de paysage, d'environnement et de renouvellement urbain.

La place et la portée du PLU

L'élaboration d'un document d'urbanisme est un temps fort de la vie d'une collectivité, qui y exprime son projet d'aménagement et de développement durables (PADD), définissant ainsi la politique d'ensemble de la commune. La prise en compte de l'environnement dans les exercices de planification constitue de ce fait l'un des aspects majeurs de la construction globale du projet.

Le PLU doit respecter les orientations définies par les documents supra-communales. Si la commune est couverte par un SCOT, le PLU doit être compatible avec ses orientations.

Les évolutions législatives issues des lois Grenelle de l'Environnement ont renforcé les PLU en incitant les collectivités à se regrouper pour mettre en œuvre une véritable stratégie à l'échelle intercommunale.

Lorsqu'il est élaboré à l'échelle intercommunale, le Plan Local d'Urbanisme est dit « intercommunal ». L'avantage d'un PLU intercommunal est de bâtir une stratégie plus globale et faire jouer la complémentarité et la solidarité entre les territoires, notamment en matière de développement économique, de gestion de la ressource en eau, de préservation et de mise en valeur de la biodiversité, de déplacements et d'aménagement numérique des territoires.

En ce qui concerne les PLU intercommunaux, le département d'Eure-et-Loir a été l'un des premiers à initier la démarche avec :

- le PLU intercommunal approuvé de la communauté de communes du Perche Senonchois ;
- l'élaboration du PLU intercommunal des communautés de communes de l'Orée du Perche, du Dunois et du Thymerais.



PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Document de planification sectoriel, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est l'occasion de mettre en place une politique des déplacements et des transports dans le respect des principes de développement durable, notamment la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs et des modes doux, l'organisation du stationnement...

Il permet de mettre en exergue la stratégie supra-communale en matière de mise en cohérence des déplacements avec les politiques de développement économique, d'habitat et d'intermodalité. Le PDU est élaboré par l'autorité organisatrice des transports urbains et est rendu obligatoire par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le PDU doit être compatible avec les orientations du SCOT s'il en existe un.

Depuis 2009, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Chartrain (SMTUBAC) élabore son PDU.

CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR RENFORCER LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les communes et EPCI qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, bénéficient à leur demande, d'une assistance technique fournie par les services de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). Une convention annuelle renouvelable deux fois, établie entre le représentant de la collectivité et le représentant de l'État, précise les conditions d'intervention de la Direction Départementale des Territoires.

Sur les 403 communes du département, 377 sont éligibles à l'ATESAT, soit 93,30 % des communes. En 2010, 308 communes ont souhaité bénéficier d'une convention ATESAT, soit 81,60 % des communes éligibles. Sur les 8 Communautés de commune éligibles à l'ATESAT, seule celle du Perche Thironnais a choisi d'adhérer.

L'assistance à la gestion du territoire

Elle comprend l'assistance administrative (préparation des autorisations de voirie, assistance à l'élaboration des arrêtés de circulation, procédures de classement/déclassement...) et l'assistance réglementaire au titre de la police de la circulation et de la police de la conservation.

L'assistance pour l'entretien de la voirie

Les conventions ATESAT 2010/2012 comprennent le suivi technique et financier des travaux

d'entretien de la voirie communale. Cette prestation a été plébiscitée par les élus : en 2010, 32 dossiers de consultation d'entreprises ont été préparés pour un montant de travaux de 1 376 000 €.

L'assistance au suivi des ouvrages d'art communaux

Le recensement des 272 ouvrages d'art communaux (ponts, murs de soutènement) est terminé. Tous les ouvrages d'art ont fait l'objet d'une visite initiale sommaire. Les conclusions des visites ont été transmises aux communes, les invitant si besoin à prendre les mesures de surveillance, de conservation ou de réparation adéquates (intervention nécessaire à court terme sur environ 15 % des ouvrages visités).

L'ATESAT dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat



L'ATESAT a pour objectif, dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat, de fournir un appui technique au représentant de la collectivité sous forme de conseils ou d'assistance. Cette mission permet la mise en œuvre des politiques prioritaires de l'État et plus particulièrement celles liées au Grenelle de l'Environnement. Des conseils ont été régulièrement apportés aux collectivités sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'année 2010 a été celle de l'achèvement du programme de résorption des zones blanches en haut débit à l'aide du fonds régional TIC (CPER/FEDER). 12 communautés de communes et la communauté d'agglomération du Drouais ont répondu à l'appel à projets lancé conjointement avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir.

3612 lignes, qui avaient été déclarées inéligibles à l'ADSL, ont ainsi pu être couvertes par le déploiement de boucles locales radio financées à l'aide du fonds régional TIC, qui est intervenu à hauteur de 1 420 617 €.

Le soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaire en milieu rural figure également parmi les priorités du volet territorial du Contrat de projets 2007/2013. Deux nouveaux projets de MSP ont ainsi bénéficié en 2010 d'un financement CPER :

- Châteaudun (504 000 €) en raison du caractère structurant de cette opération dans cette ville moyenne ;
- Bailleau-l'Evêque (96 000 €).

Enfin, lors du dernier comité de programmation du 25 novembre 2010, l'État a décidé de soutenir la construction de la salle de spectacles d'Anet (742 500 € au titre du CPER), qui émarque aussi au contrat de pays (Conseil Régional) et au contrat départemental de développement intercommunal (Conseil Général). Ce nouvel équipement va s'intégrer dans le réseau des salles culturelles situées au nord des Franges Franciliennes en contribuant à la diffusion du spectacle vivant.

MAINTENIR LE TERRITOIRE RURAL : UN APPUI SOUTENU AU SECTEUR AGRICOLE

En 2010, les activités de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir dans le cadre des politiques agricoles publiques communautaire et nationale ont principalement porté sur :

- l'application des mesures de réforme de la

PAC résultant du « bilan de santé » 2008, notamment le découplage total des aides directes et la mise en œuvre de soutiens spécifiques ;

- la promotion de la télédéclaration des demandes d'aides directes ;
- l'accompagnement des installations en agriculture ;
- la mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) dans le cadre de la crise économique des exploitations agricoles en 2009/2010.

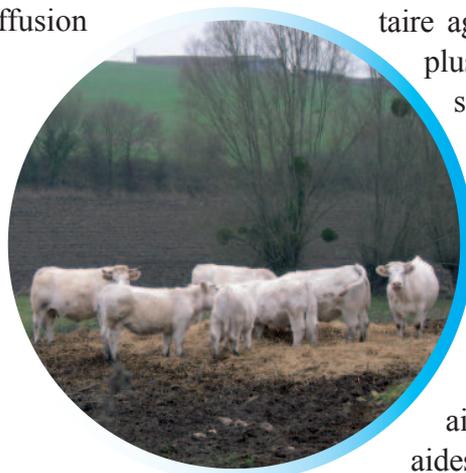
La DDT joue un rôle important dans le soutien aux activités agricoles par la gestion du dispositif des aides nationales et communautaires affectées au secteur.

L'application des mesures de réforme de la PAC résultant du « bilan de santé » 2008 :

Le « bilan de santé » s'insère dans la réforme à mi-parcours de la programmation 2007 / 2013 du fonds communautaire FEAGA (Fonds Européen Agricole de GARantie) destiné au soutien des marchés et aux aides directes aux exploitations.

Cette réforme visant une politique communautaire agricole plus juste, plus durable, plus préventive et plus équilibrée, se traduit par :

- la préservation des mécanismes d'intervention sur les marchés des céréales et du lait, tout en les réformant ;
- la réorientation des aides directes au sein du premier pilier *via* un nouveau calcul des aides découplées (abandon des aides couplées sauf pour les vaches allaitantes) et la création de soutiens spécifiques. Cette redistribution est faite au profit de productions fragiles (ovins, caprins, veaux sous la mère, légumes de consommation) ou de pratiques agricoles environnementales (élevage à l'herbe, protéagineux, agriculture biologique) ;
- l'instauration d'outils de couverture des risques climatiques (assurance-récolte) et des risques sanitaires (fonds de mutualisation) ;
- l'accompagnement de la sortie des quotas laitiers en 2015 ;



- le renforcement de la politique de développement rural (second pilier de la PAC) par l'augmentation de la modulation des aides du premier pilier - avec transfert du produit vers le second pilier - et le financement de mesures accompagnant les nouveaux défis (climatique, biodiversité, gestion de l'eau, bioénergies, innovation).

Les 4 116 bénéficiaires euréliens du premier pilier de la PAC ont bénéficié en 2010 des subventions suivantes :

- aide découplée : 133,46 millions €.
- soutiens spécifiques aux productions végétales : 9,32 millions €.
- aide couplée : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) : 1,62 millions €.

Total : **144,40 millions €**.

En 2010, année d'application des mesures du « bilan de santé », le montant des aides versées en Eure-et-Loir (après stabilisateurs, modulation et pénalité, le cas échéant) a diminué de 14,14 millions € par rapport à 2009 (soit -9 %).

La télédéclaration des dossiers existe depuis 2005 pour les aides aux surfaces et 2007 pour la PMTVA. En 2010, 37% des dossiers « surfaces » ont été télédéclarés (1 534 sur 4 138) et 16 % des dossiers PMTVA (51 sur 313), l'objectif 2013 étant de 80 %.

L'accompagnement des installations en agriculture

Les aides à l'installation (cofinancement FEADER et État) correspondent à :

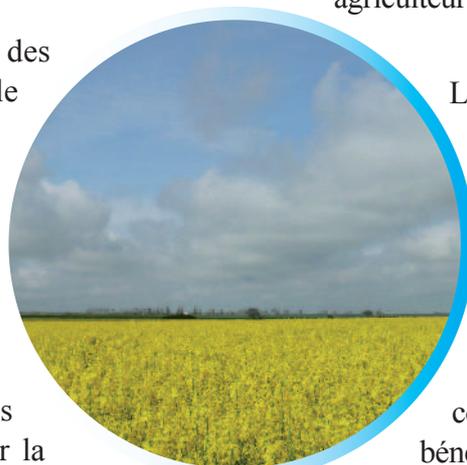
- la dotation jeune agriculteur (DJA) pour 33 agriculteurs représentant un montant de 393 963 €
- la bonification de prêts pour jeunes agriculteurs : 77 dossiers pour un montant bonifié de 527 000 €.

Au cours des 5 années 2006 à 2010, environ 38 DJA et/ou prêts JA ont été attribués chaque année.

La mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) dans le cadre de la crise économique des exploitations agricoles 2009/2010.

Pour faire face aux difficultés conjoncturelles frappant le secteur agricole au cours du second semestre 2009 et se prolongeant en 2010, le Gouvernement a mis en place fin octobre 2009 un plan de soutien exceptionnel à l'agriculture composé de diverses mesures :

- mesures bancaires (prêts de trésorerie et de consolidation) ;
- allègement de charges financières (FAC) ;
- allègement de charges sociales (MSA) ;
- allègements fiscaux (TFPNB; TIC) ;
- médiation du crédit ;
- dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs en difficulté.



L'ensemble de ces mesures a été mis en application en 2010. L'intervention de l'État représente au total 3 149 041 € pour 1 923 dossiers éligibles (1 542 sans double compte). Les interventions des conseils régional et général, adossées au PSEA, ont apporté un complément de 417 445 € pour 385 bénéficiaires.

L'accompagnement du domaine agricole par la DDT ne se limite pas seulement à la gestion des aides. En effet, un dispositif de veille en amont permet d'alerter les autorités compétentes en cas de difficultés sectorielles. Cette fonction s'exerce dans le cadre de la représentation de la DDT au comité de veille économique ainsi qu'au comité de suivi du plan territorial du financement de l'économie.

Au niveau macro-économique, le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE DRAAF Centre) développe des indicateurs permettant un meilleur suivi du secteur (Comptes de l'agriculture, Statistique annuelle...).

CRÉER LES INFRASTRUCTURES DE DEMAIN

Le 25 juin 2010, le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer a retenu le principe du recours à la concession autoroutière pour accélérer l'aménagement de la RN 154 et de la RN 12. Cette décision a donné une suite opérationnelle au débat public, achevé le 28 janvier 2010, conduit par les services de la DREAL (ex-DRE). Les enjeux de ce projet portent à la fois sur la mise en sécurité de l'itinéraire, l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines et l'aménagement du territoire à ses différentes échelles.

Prévu par la décision ministérielle du 25 juin 2010, le comité de suivi du projet a été installé par le Préfet de région à Chartres le 3 décembre 2010, en présence du garant de l'information et de la concertation, nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP).



Les opérations engagées en travaux ont été poursuivies. Ainsi, sur la RN 12, l'échangeur de Germainville a été inauguré le 19 novembre 2010, après une année d'importants travaux sous circulation. Sur la RN 154 se poursuivent les travaux des contournements d'Ymonville – mise en service en mars 2011 – et de Prunay-le-Gillon/Allonnes (pour une mise en service programmée début 2013).

L'État met en œuvre une politique de cohésion sociale

SOUTENIR L'ÉCONOMIE DÉPARTEMENTALE AVEC LA POURSUITE DU PLAN DE RELANCE

L'appui aux baisses conjoncturelles d'activité s'est poursuivi à travers notamment l'outil du chômage partiel : 5 365 heures effectives, contre 25 810 en 2009. L'évolution de cet indicateur souligne l'amélioration sensible de l'activité économique.

Des actions spécifiques ont concerné certaines branches industrielles. Ainsi en octobre 2010, la DIRECCTE a préparé avec le service des mutations économiques de la préfecture une action de soutien (présentation de la boîte à outils des aides disponibles) aux entreprises euréliennes des équipementiers automobiles.

Le montant total FEDER alloué aux entreprises euréliennes en 2010, dans le cadre du soutien à la recherche, à l'innovation et au développement des entreprises (PO FEDER-Axe 1) s'élève à 549 563,53 € à travers huit projets.

Le montant total FEDER alloué au titre de l'accessibilité territoriale (PO FEDER-Axe 2) s'élève à 132 891,88 € à travers cinq projets.

MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

Dans un contexte d'amélioration progressive du marché du travail, des plans de sauvegarde de l'emploi ont encore été notifiés à la DIRECCTE. Sur les 17 PSE connus en 2010, il convient de noter :

- la cession de Gabriel Europe à Bonneval par le groupe Arvin Meritor au groupe TRW. Cette cession a été accompagnée d'un PSE de 42 licenciements pour motif économique et du maintien d'une centaine de postes de travail.
- la cession de MAFLOW Automotive au groupe polonais Boryszew a été finalisée par le tribunal de commerce de Chartres fin 2010, avec le licenciement de 41 salariés et le maintien de 167 postes de travail.
- enfin, l'entreprise Ethicon du groupe Johnson & Johnson a annoncé en juin 2010 la décision de fermer le site d'Auneau, ce qui pourrait conduire en 2011, à la suppression de 363 postes de travail.



La DIRECCTE a accompagné l'ensemble de ces restructurations à travers les outils du Fonds National pour l'Emploi : conventions d'allocations temporaires dégressives, cellules de reclassement, conventions de formation.

En aval de ces restructurations, la DIRECCTE a continué à apporter son appui au Préfet pour la conclusion et le suivi des conventions de revitalisation.

En 2010, ont été signées notamment :

- la deuxième convention Philips (compensation de 207 emplois) à Dreux ;
- la convention Paulstra du groupe Hutchinson (compensation de 56 emplois) à Châteaudun ;
- la convention Ouest Injection (Groupe Plasticoire) a été préparée en 2010 (compensation de 66 emplois).

Enfin, les études préliminaires pour la mise en place d'un fonds départemental de mutualisation des fonds de revitalisation ont été lancées fin 2010.

Cet outil permettra de recueillir les crédits non utilisés des conventions de revitalisation terminées, afin de les valoriser au profit de l'emploi.

STABILISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le marché du travail s'est peu à peu stabilisé en 2010 : sans nouvelle dégradation, mais sans amélioration marquante. Ainsi le taux de chômage départemental, à 8,9 % de la population active au premier trimestre 2010, n'a décliné que d'un dixième de point pour se situer à 8,8 % au quatrième trimestre 2010. (Rappel du point bas des sept dernières années : 6,2 % au premier trimestre 2008).

Ce taux de chômage est resté très dégradé sur le bassin d'emploi de Dreux (12,3 % au premier trimestre 2010), conséquence des fortes restructurations industrielles (fermeture définitive du site Philips).

Dans ce contexte, l'unité territoriale de la DIRECCTE, dans le cadre du Service Public de l'Emploi s'est attachée à programmer, et suivre avec Pôle Emploi la prescription de l'enveloppe des contrats aidés. L'effort conduit dans ce domaine a contribué également à la stabilisation déjà indiquée (2 329 CAE secteur non marchand et 545 CIE secteur marchand ont été prescrits en 2010).

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES PUBLICS PRIORITAIRES

Actions en faveur des jeunes

La DIRECCTE a conduit au cours du deuxième semestre 2010, une action résolue pour le développement des contrats de professionnalisation, outil privilégié d'insertion par l'alternance des jeunes.

L'ensemble des développeurs et des organismes collecteurs des fonds de formation ont été réunis à plusieurs reprises et des objectifs de conclusion des contrats de professionnalisation fixés.

Parallèlement, la DIRECCTE a continué à animer le réseau des 3 missions locales du département et à maintenir le financement de celles-ci en déléguant les subventions de fonctionnement État (de 40 à 60 % des ressources des Missions Locales).

D'autre part, le plan de relance a permis un effort conjoncturel financier supplémentaire pour le recrutement de plusieurs conseillers chargés du développement du contrat de professionnalisation au sein des missions locales.

C'est parmi cette catégorie des jeunes que le chômage a commencé à décroître en 2010 (- 2,8 % par rapport à décembre 2009).

Action en faveur des seniors

L'action en faveur de cette catégorie, dont le chômage a commencé d'augmenter en 2010 (+ 18,9 % par rapport à décembre 2009), a concerné principalement l'incitation à la négociation de plans pour l'emploi des seniors dans les entreprises.

À travers la procédure du rescrit social, la DIRECCTE a enregistré 182 accords collectifs pour l'emploi et le maintien des seniors dans les effectifs salariés des entreprises.



ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES

PERMETTRE À TOUS DE SE LOGER DIGNEMENT

Les réalisations de logements sociaux en 2010

249 Prêts Locatifs à Usage Social/Prêts Locatif Aidé d'intégration ont été financés en 2010 (dont 82 en PLAi, soit environ 1/3). Les réalisations représentent 73 % de l'objectif 2010 fixé par le Préfet de Région. Le niveau de réalisation se situe au niveau moyen constaté pendant la période du plan de cohésion sociale (environ 250 logements/an sur la période 2005-2009).

Les conventions d'utilité sociale

Les sept bailleurs qui ont leur siège dans le département ont transmis leur projet de CUS avant le 1^{er} juillet 2010. Au terme d'échanges permanents avec les services de l'État, les conseils d'administration de cinq des sept bailleurs ont délibéré sur le projet définitif de CUS, au plus tard en décembre 2010, et transmis au Préfet de département lesdits projets. Ceux-ci ont été proposés au Préfet de région pour signature. Deux des sept bailleurs ont opté pour le report de six mois de l'échéance prévu par la loi de Finances 2011.

Article 55 de la loi SRU

Deux communes de l'agglomération chartraine étaient concernées jusqu'en 2008. La décroissance démographique constatée suspend l'application des dispositions de l'article 55 et notamment le prélèvement sur les ressources fiscales. Un bilan de la période triennale 2008-

2010 sera réalisé en 2011, les obligations portant sur la seule année 2008.

Mise en conformité des programmes locaux de l'habitat

Le PLH de Chartres-Métropole a été modifié avant d'être mis en conformité avec les dispositions de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 (avis favorable de l'État et délibération du conseil communautaire le 18 novembre 2010).

La communauté d'agglomération Dreux Agglomération a engagé la procédure de modification qui sera terminée en 2011.

Lutte contre l'habitat indigne

La réforme des administrations territoriales de l'État (RéATE) n'a pas impacté le fonctionnement du groupe départemental LHI. Ce réseau qui réunit les principaux services en charge de la LHI (DDT, Agence Régionale de Santé, services sociaux du conseil général, caisses de retraite, CAF, MSA) permet de détecter des situations d'habitat très dégradé, de coordonner la mise en œuvre des différentes procédures, de mobiliser les différents acteurs et financements permettant d'intervenir pour améliorer les logements (ANAH plus particulièrement).

Ce travail s'effectue en liaison avec les mairies. Conformément à la lettre-circulaire aux Préfets du 8 juillet 2010 relative aux « priorités en matière de lutte contre l'habitat indigne », il convient désormais de :

- constituer officiellement un pôle départemental LHI ;
- augmenter le nombre des arrêtés et veiller à mener à leur terme les dossiers relevant des polices spéciales de l'habitat de la compétence

de l'État et des communes (recours aux travaux d'office lorsqu'un arrêté n'est pas respecté) ;

- accompagner davantage encore les communes.

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

La dotation 2010 de l'ANAH s'est élevée à 2 072 421 €, dont 1 956 000 € au titre des travaux et 116 421 € au titre de l'ingénierie.

- 1 132 000 € ont été affectés aux propriétaires bailleurs (PB) et 824 000 € aux propriétaires occupants (PO).

Le nombre de logements subventionnés sur l'année est de 413, dont 312 logements PO et 101 logements PB, pour 68 dossiers.

- 1 955 940 € de travaux ont été réalisés et les dépenses d'ingénierie se sont élevées à 115 520 €.



L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Une délégation élargie a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2010 avec un ordonnancement direct des paiements (suppression du contrôle de second niveau à la direction financière de l'ANRU), ainsi que la gestion directe des avenants. Un audit a été réalisé les 16 et 17 novembre en DDT (rapport d'audit satisfaisant).

Deux montants sont à retenir : un engagement de 21 millions d'euros et le mandatement de 13 millions d'euros pour 487 logements démolis, 530 logements reconstruits et 715 logements réhabilités et résidentialisés.

Un point d'étape à quatre ans a été effectué pour la convention de rénovation urbaine du Plateau Est de l'agglomération Drouaise (Dreux-Vernouillet) d'avril à septembre 2010 et l'ANRU a validé le projet d'avenant du quartier Barthou-Macé à Dreux (novembre 2010).

L'État

territorial se réforme pour mieux servir ses concitoyens

LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

La révision générale des politiques publiques, la RGPP, vise à une réorganisation complète de l'État :

- dans ses structures, moins nombreuses ;
- dans son fonctionnement, plus économe ;
- dans sa gouvernance, plus claire.

Cette réforme, engagée par le Président de la République dès 2007, s'applique sur l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle ne change rien à l'engagement des agents de l'État au service des Euréliens, mais a des conséquences importantes dans le fonctionnement quotidien.

UN ENSEMBLE DE MISSIONS REGROUPEES SOUS L'AUTORITÉ DIRECTE ET UNIQUE DU PRÉFET

La sécurité demeure plus que jamais de la responsabilité du Préfet, qui a désormais autorité non seulement sur les services de la Police Nationale mais également sur la Gendarmerie. L'autorité opérationnelle du Préfet sur les sapeurs pompiers est également maintenue. Deux grandes directions interministérielles sont créées, qui regroupent près d'une dizaine de directions préexistantes : la Direction Départementale des Territoires (DDT), et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la

Protection des Populations (DDCSPP).

L'objectif recherché est de favoriser l'interministérialité et les échanges entre des services qui travaillaient déjà de longue date ensemble.

L'organisation de l'Éducation nationale demeure quant à elle inchangée.

UNE NOUVELLE ARTICULATION ENTRE LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

Un certain nombre de missions sont régionalisées, mais les nouvelles directions régionales conservent des antennes permanentes dans le département, placées sous l'autorité fonctionnelle du Préfet, afin de rester au plus proche du terrain. Ces nouvelles directions régionales sont :

- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
- la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS).

UNE RÉFORME EMBLÉMATIQUE : LA CRÉATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), créée par décret du 3 avril 2008, est issue de la fusion de la direction générale des Impôts (DGI) et de la direction générale de la Comptabilité publique (DGCP).

Réforme emblématique de la modernisation de l'État, cette fusion poursuit quatre objectifs majeurs :

- pour les particuliers, faciliter les démarches des usagers de l'administration fiscale ;
- pour les partenaires de la DGFIP, proposer une offre de service élargie ;

- pour l'État, gagner en efficacité en améliorant ses performances ;
 - pour les agents de la DGFIP, disposer d'un environnement professionnel plus vaste et unifié.
- L'année 2010 est marquée par des avancées importantes dans la mise en œuvre de la fusion au niveau départemental dont le déploiement a débuté en 2009 et par d'excellents résultats dans l'ensemble des missions fiscales et de gestion publique de la direction départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir.

Cette année a permis une accélération dans la mise en place des structures unifiées, avec notamment la création de la direction départementale unique officiellement créée le 25 janvier 2010 par la fusion de la direction des services fiscaux et de la trésorerie générale d'Eure-et-Loir, placée sous l'autorité de Madame Isabelle MARTEL, administratrice générale des Finances Publiques.



Faciliter les démarches aux usagers de l'administration

Poursuivant l'objectif premier consistant à faciliter les démarches aux usagers de l'administration fiscale, le plan de déploiement de la fusion s'est poursuivi avec l'installation du troisième guichet fiscal unique pour les particuliers au sein du centre des Finances Publiques de Dreux.

Le guichet fiscal unique a en effet pris la forme d'un service des impôts des particuliers (SIP) dès lors que coexistaient dans la même ville un centre des impôts et une trésorerie.

C'est ainsi que les SIP de Nogent-le-Rotrou et de Châteaudun ont été créés en 2009. Le SIP de Chartres, créé le 1^{er} juillet 2011, a permis d'achever la mise en place du maillage départemental.

Par ailleurs, dans tous les autres services de la

DDFiP en milieu rural, les trésoreries assurent depuis le 1^{er} septembre 2009 un accueil fiscal de proximité permettant aux usagers d'obtenir une réponse à des questions simples qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement de leurs impôts et la prise en charge des questions complexes en une seule démarche.

Enfin, le 1^{er} juillet 2010 a été mis en place le pôle de recouvrement spécialisé (PRS). Composé d'une équipe formée aux techniques du recouvrement spécialisé de l'impôt, ce pôle développe le recouvrement offensif de certaines créances des particuliers et des professionnels.

La DDFiP de l'Eure-et-Loir est une administration au service de ses usagers dont l'objectif premier est d'encourager le civisme fiscal en facilitant les démarches des usagers particuliers et professionnels. Dans cette perspective, une offre importante de moyens de paiement dématérialisés a été proposée en 2010 aux contribuables, particuliers et professionnels (prélèvements mensuels, prélèvement à l'échéance, télépaiement). Par ailleurs, la simplification des téléprocédures (déclaration sans certificat, report automatique de certaines données de la déclaration de l'année précédente) a permis d'enregistrer une forte augmentation de déclaration en ligne.

Proposer à ses partenaires une offre de service élargie

Afin de rendre un service plus complet aux élus locaux, la direction locale a mis en place, dès 2009, le service de la fiscalité directe locale (SFDL). Ce service, fortement sollicité en 2010 par les intervenants locaux du fait de la suppression de la taxe professionnelle, permet d'offrir un interlocuteur fiscal unique aux collectivités et une communication plus précoce des bases d'imposition permettant de mieux préparer leur budget.

Elle s'est également attachée à promouvoir les outils modernes d'échanges. Désormais généralisée, l'application de gestion comptable du secteur public local, Hélios, est accessible aux gestionnaires publics locaux via le « portail gestion publique ». Ce service permet d'accéder aux données comptables et financières de la collectivité et d'échanger de manière entièrement dématérialisée des fichiers comptables.

Les services de la DDFiP développent également les échanges de données dématérialisées dans le cadre de conventions de dématérialisation. Le protocole d'échange standard (PES V2) d'Hélios permet de dématérialiser les mandats de dépenses, les titres de recettes, les bordereaux récapitulatifs et les pièces justificatives associées (factures, délibérations, arrêtés...). Plusieurs collectivités ont opté pour la dématérialisation de la paye en 2010.

Afin d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de faciliter les paiements des usagers des collectivités, la DDFiP a présenté en 2010 aux représentants des collectivités et des comptables du trésor un nouveau dispositif de paiement des produits locaux par carte bancaire via Internet : TIPI.

L'ensemble des prestations offertes par la DG-FiP peut donner lieu à des conventions de services comptables et financiers pour les grandes collectivités ou des engagements partenariaux avec les autres organismes.



SIGLES

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
CAE	Contrat Accompagnement à l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CIE	Contrat Initiative Emploi
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CPER	Contrat de Projet Etat-Région
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRNO	Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Etablissements Recevant du Public
FEDER	Fonds Européens de Développement Régional
IA	Inspection Académique
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PAC	Politique Agricole Commune
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLH	Plan Local d'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
REATE	Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

